Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
**N° 14734*03**

***Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale***

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| 28/01/2020 | 05/02/2020 F09320P0027 | 27 |

## 1. Intitulé du projet

Projet de réalisation du troisième tronçon des téléphériques des glaciers de la Meije à La Grave avec rénovation de la gare de départ du tronçon.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale: SATG

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: CARREL Yann - Directeur d'Exploitation

RCS / SIRET: 8 3 0 2 8 1 2 7 5 0 0 0 1 6 Forme juridique: SASU

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 43° Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.<br>a) Remontées mécaniques ou téléphériques transportant moins de 1500 passagers par heure [...] | Téléphérique transportant 400 passagers par heure |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à la création d'un nouveau tronçon de téléphérique partant du col des Ruillans à 3221 m pour aller au Dôme de la Lauze à 3559. Cette remontée d'une longueur estimée à environ 1 850 m ne comportera qu'un pylône placé environ à mi-chemin du parcours sur un éperon rocheux émergeant du glacier.
La gare existante à 3200 sera complètement rénovée et paysagèrement mieux intégrée. Elle intégrera l'espace de restauration (aujourd'hui installé en discontinuité du bâtiment de gare) et sera organisée différemment afin de réduire la surface en terrasse (en porte-à-faux au dessus du glacier) au profit d'un espace de restauration fermé plus grand. Un espace culturel sera également prévu, en vue de faire découvrir les sommets emblématique du massif et le monde des glaciers.
Une nouvelle gare sera crée à 3600m, elle intégrera une zone secours et des sanitaires pour le personnel (toilettes sèches).
En parallèle des travaux, l'ensemble des installations du téléski de la Girose seront démontées et évacuées. Le glacier sera nettoyé, toutes les infrastructures actuellement posées sur la glace ou ancrées sur les rochers seront supprimées.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

LE 3EME TRONÇON DES TELEPHERIQUES DES GLACIERS DE LA MEIJE : UN ACCES PRIVILEGIE A UNE NATURE PRESERVEE
Le projet permettra une modernisation des installations existantes sans toutefois avoir pour objectif d'accueillir plus de passagers qu'à l'heure actuelle, et sera utilisé autant en hiver qu'en été.

Le 3ème tronçon du téléphérique permettra à toutes et tous , en toute saison, d'accéder à la très-haute montagne. Il sera utilisé tant pour des pratiques sportives (ski et alpinisme), que des pratiques scientifiques (observations, relevés climatiques) ou simplement touristiques (contemplation). Il s'inscrit dans un projet global, où la découverte de tous les étages alpins et glaciaires, de 1450m à 3567m facilement accessibles, identifiés et présentés au public.

Avec le futur téléphérique, plus aucune infrastructure ne sera présente sur la zone glaciaire.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour permettre sa parfaite intégration paysagère, le nouveau téléphérique (dont le débit est identique aux deux premiers) sera dans la continuité du tracé existant du 2eme tronçon du téléphérique.
Il est prévu que la ligne s'étende jusqu'à la gare d'arrivée en utilisant l'affleurement rocheux émergeant du glacier comme support pour un pylône central.
Il sera parallèle au tracé existant du téléski qui sera démantelé et évacué vers les filières de recyclage.
La ligne se trouve sur toute sa longueur au-dessus du glacier de la Girose, aucun travaux particulier n'est à prévoir pour permettre son passage.
Il n'est pas prévu de créer de nouveaux accès pour la réalisation du chantier ; l'usage de l'hélicoptère sera préféré au regard des difficultés d'accès du chantier et particulièrement de celles du pylône.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau téléphérique sera exploité au public durant les saisons d'hiver et d'été, indépendamment de l'enneigement du glacier et des zones proches des gares.
Il sera intégré à l'organisation général en place sur les deux autres tronçons, exploité par un conducteur situé en gare motrice à 3200m et un agent de surveillance à 3600m.
Il fonctionnera à l'énergie électrique et ne devra donc pas faire appel à une génératrice thermique comme c'est le cas actuellement pour le téléski de la Girose, diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergies fossiles.
Son fonctionnement permettra d'améliorer très nettement le bruit ambiant par rapport au fonctionnement actuel du téléski.
Il sera ouvert sur une amplitude horaire d'environ 6heures par jour.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Sans objet

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| Longueur de la ligne | 1 850 m |
| Dénivelé entre la gare de départ et la gare d'arrivée | 334 m |
| Nombre de pylônes | 1 |
| Débit | 400 personne/heur |
| Largeur de voie | 11 m |
| Puissance | 550 KW |
| Emprise gare 3200 | 2000 m² |
| Emprise gare 3600 | 900 m² |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

L'ensemble du projet se situe sur la commune de La Grave (05320)

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** 45°00'36"55 **Lat.** 06°15'48"02

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : **Long.** 45°00'36"55 **Lat.** 06°15'48"02

Point d'arrivée : **Long.** 44°59'55"99 **Lat.** 06°14'40"03

Communes traversées :

La Grave (05320)

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** **Oui** ☒ **Non** ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** **Oui** ☐ **Non** ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☒ | ☐ | La zone d'étude est comprise très à la marge au sein d'une ZNIEFF de type 2 « Massif de l'Oisans ».<br>Elle se situe à quelques kilomètres des ZNIEFF de type II n° 05103100 et n°05104100 |
| En zone de montagne ? | ☒ | ☐ | Zone de montagne au titre de la loi du 9 janvier 1985. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☒ | ☐ | Le secteur de projet se situe uniquement dans l'aire d'adhésion du Parc national des Ecrins ; il n'est pas inclue dans le cœur de parc (situé à environ 600 m à vol d'oiseau). |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | Aucune zone humide de l'inventaire départemental ne se trouve sur ou à proximité immédiate du projet.<br>Aucun des habitats naturels identifiés lors de la phase de terrain n'est classé comme humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☒ | ☐ | La commune de la Grave dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le12 février 2009 et modifié le 4 juillet 2017 (Arrêté n° 05-2017-07-04-001). Le site de projet n'est pas inclus dans le périmètre du PPRn.<br><br>La commune de la Grave ne dispose d'aucun Plan de Prévention des risques technologiques. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☒ | ☐ | Le projet s'inscrit dans sa quasi-totalité sur le site naturel inscrit de La Meije, inscrit le 19 mars 1943. |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☒ | ☐ | Le projet se situe à environ 650 m du site Natura 2000 « Les Ecrins (ZPS) » et à environ 3,5 km du site Natura 2000 « Plateau d'Emparis – Goleon ». |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | Un site naturel classé existe sur la commune de La Grave, il s'agit du Plateau d'Emparis classé le 10 septembre 1991, mais il se situe sur le versant opposé et à plus de 3 km à vol d'oiseau |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| **Ressources** | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☒ | ☐ | - Prélèvement pour l'eau potable des cuisines du restaurant situé à la gare 3200 : l'eau sera montée depuis le réseau AEP situé en vallée dans des cuves de 500L puis transférée dans des cuves de stockage.<br>- Prélèvement pour la consommation humaine : des bouteilles d'eau seront vendues dans chaque restaurant, et la possibilité de la mettre en place des fontaines à eau en bonbonne est à l'étude. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux. Les déblais provenant des fouilles pour la réalisation des gares seront aplanis sur site autour des bâtiments neufs. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | |
| **Milieu naturel** | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☒ | Cf annexes 7 , document d'incidences environnementales. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | Le secteur de projet, situé à 3.5 km du site N2000 « Plateau d'Emparis - Goleon », n'abrite ni des habitats ni des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000.<br><br>Parmi les espèces d'intérêt communautaire de la ZPS « Les Ecrins », le Crave à bec rouge, l'Aigle royal, le Lagopède alpin, le Gypaète barbu, le Vautour fauve et le Vautour moine peuvent être ponctuellement de passage sur le site, mais ne l'utilisent pas comme zone de reproduction. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☒ | ☐ | Le projet impactera 1275 m² d'habitats naturels qui sont représentés par des éboulis et des éboulis en mosaïque avec de la végétation de falaises.<br>Aucune espèce protégée n'a été inventoriée sur ces emprises.<br>Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces forestiers et agricoles. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☒ | ☐ | Le site de projet n'est pas inclus dans le périmètre du PPRn.<br>Seules des avalanches ont été identifiées sur le site d'étude d'après des recueils de témoignages, notamment sur la partie centrale du tracé (Carte CLPA). Au vu des connaissances actuelles, aucun risque naturel ne remet en cause le projet prévu. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☒ | ☐ | Il n'est pas prévu de créer de nouveaux accès pour la réalisation du chantier ; l'usage de l'hélicoptère sera préféré au regard des difficultés d'accès chantier.<br>En phase d'exploitation, les cuves seront transportées sur le véhicule technique du téléphérique : environ 50 rotations/semaine sont estimées pour monter l'eau dans les cuisines du restaurant de la gare 3200 et descendre les eaux usées et les urines dans le réseau d'assainissement de la ville. |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Les travaux entraîneront des nuisances sonores mais de façon temporaire.<br>En phase d'exploitation, les deux gares ainsi que la remontée mécanique seront sources de bruit, mais de façon similaire à l'ambiance sonore actuelle puisque la gare d'arrivée du 2è tronçon du téléphérique est déjà existante et ainsi que le téléski de la Girose (qui sera par ailleurs supprimé). |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | La phase de travaux va engendrer des vibrations, de façon temporaire. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☒ | ☐ | Les évacuations (cuisines, lavabos des sanitaires publics, sanitaires du personnel, urines des sanitaires du public) seront traités par un système d'assainissement non collectif pour rejet à l'environnement. Le système d'assainissement sera de type filtre compact à fragments de Coco composé d'une fosse toutes eaux, un préfiltre et un filtre à fragments de coco. Un bac à graisse sera installé en amont de ce système pour les eaux usées de cuisine. Les fèces des sanitaires publics resterons sur place dans le local technique (sanitaires secs éternels). |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☒ | ☐ | Les études de sol qui seront réalisées à la fonte des neiges permettront de déterminer l'emplaceme. Dans le cas peu probable d'une instruction négative par le SPANC du système d'assainissement non collectif, il a été étudié la redescente des effluents en vallée par cuves sur les plate-formes de service du téléphérique (traitement dans le réseau d'assainissement de la commune). |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☒ | ☐ | Le restaurant entraînera la production de déchets inertes et non dangereux. Ceux-ci seront descendus sur les plate-formes de service du téléphérique pour être traités dans le réseau de collecte de la commune. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☒ | L'intégration paysagère du projet a été étudiée dans le détail afin de ne pas dénaturer le site :<br>- La gare de départ ainsi que le restaurant existant seront reconstruits dans un même bâtiment,<br>- La gare d'arrivée sera faite de volumes organiques intégrés au glacier.<br>Cf annexes 7 , document d'incidences environnement. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☒ | |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf annexes 7 , document d'incidences environnementales.
L'ensembles des mesures environnementales concernant les thématiques sur l'écologie et le paysage sont présentées dans cet annexe.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous apparaît pas nécessaire que ce projet soit soumis à la procédure d'évaluation environnementale, les effets et mesures concernant les enjeux principaux identifiés sur le secteur d'étude sont présentés dans l'annexe 7.
Les principaux enjeux relèvent des effets sur le paysage et l'écologie pour lequel des mesures d'évitement et de réduction sont mises en place et développées dans l'annexe 7. Les principales sont :
> Adaptation des périodes de travaux pour éviter le survol en phase d'expansion des jeunes de Gypaètes barbu
> Équipement des câbles du téléphérique pour limiter la problématique de collision avec les rapaces
> Prescriptions passagères pour la meilleure intégration possible (architectures des gares, coloris adapté au site, etc..)

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| **1** | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| **2** | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| **3** | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| **4** | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| **5** | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☒ |
| **6** | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☒ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| Annexe 5 : objectifs et intérêts du projet<br>Annexe 6 : intégration paysagère du projet - projection 3D en vue éloignée<br>Annexe 7 : Document d'incidences environnementales |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à LA GRAVE le, 13/01/2020

Signature